

2019-08-07
2019-1019

Mélange de base d'atrazine concentré pour fabrication

HERBICIDE

SUSPENSION

POUR USAGE DANS LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION

PRINCIPE ACTIF :

Atrazine et triazines apparentés.....57,8 %

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01 % à titre d'agent de conservation ou contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004%, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0001%, et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,008% à titre des agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE BULLETIN TECHNIQUE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **30373**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **Vrac**

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph. ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Équipement de protection (si le contact avec le produit est possible)

Porter des vêtements de travail en coton ou en tissu synthétique de bonne qualité (p. ex. combinaisons), un tablier résistant aux produits chimiques, des chaussures ou des bottes de travail de bonne qualité; des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques ou un écran facial. En cas de forte exposition, porter un masque approuvé par le NIOSH/MSHA.

Après le travail

Se laver à fond (douche ou bain, se laver les cheveux). Changer de vêtements. Nettoyer à fond l'équipement de protection utilisé. Nettoyer à fond l'équipement contaminé avec une solution de savon ou de bicarbonate de soude.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans un endroit sûr, bien aéré, frais et sec. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des autres pesticides.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant à la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Utiliser seulement dans la fabrication de produits homologués en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.